

Fiche formation
Maquette
Planning d'alternance



LICENCE PROFESSIONNELLE

Métiers du Notariat

EN ALTERNANCE



ÉCOLE DE DROIT
UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne



41 boulevard François Mitterrand - TSA 80403
63001 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
04 73 17 76 56 / 76 54 - alternance.droit@uca.fr

DIPLÔME PRÉPARÉ

Licence Professionnelle Métiers du Notariat

436 heures d'enseignements, d'encadrement et d'examens

Année universitaire : du 1^{er} septembre 2024 au 30 septembre 2025

Fiche RNCP : 30153

Code diplôme : 25012816

Niveau : Bac + 3 (niveau 6)

Type de contrat proposé :

Apprentissage

Professionnalisation

RESPONSABILITÉ PÉDAGOGIQUE

Sylwia CASTILLO-WYSZOGRODZKA - Maître de Conférences, Ecole de Droit - UCA

Sylwia.WYSZOGRODZKA@uca.fr

Christine LASSALAS - Maître de Conférences HDR, Ecole de Droit - UCA

Christine.LASSALAS@uca.fr

LIEU DE FORMATION

École de Droit - Université Clermont Auvergne

41, boulevard François Mitterrand - TSA 80403

63001 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

<https://droit.uca.fr/>

RYTHME D'ALTERNANCE

- ◆ 68 jours de présence à l'École de Droit sur un total de 14 périodes d'enseignements ;
- ◆ 199 jours de présence potentielle en structure d'accueil

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La Licence Professionnelle Métiers du Notariat propose aux étudiant(e)s d'acquérir une formation juridique solide en vue d'exercer les fonctions de collaborateurs de notaires qui participeront à la rédaction d'actes courants ou à l'exécution d'opérations juridiques simples, sous le contrôle d'un notaire ou d'un collaborateur expérimenté.

Cette formation qui associe l'École de Droit et la Chambre Interdépartementale des Notaires d'Auvergne et assurée par des enseignants-chercheurs et des professionnels veille à répondre aux besoins spécifiques de la profession notariale.



PROFIL DES CANDIDAT(E)S

La formation est **sélective** (candidature à déposer sur la plateforme eCandidat) et s'adresse aux étudiant(e)s titulaires d'un Bac + 2 à connotation juridique : BTS collaborateur juriste notarial, DUT carrières juridiques, L2 mention Droit ...

COMPÉTENCES ATTESTÉES

La licence professionnelle Métiers du Notariat prépare à une insertion professionnelle immédiate. Il est attendu des diplômés qu'ils aient les connaissances nécessaires dans les disciplines juridiques du notariat.

Ils seront également aptes à accomplir les tâches confiées aux collaborateurs (appréhender la technique de la rédaction d'actes, connaître les règles de la publicité foncière, constituer un dossier, l'analyser en vue de repérer d'éventuels problèmes juridiques avant transmission au notaire, assurer le suivi des dossiers et le respect des délais...)

Les diplômés sauront par ailleurs effectuer une veille juridique, agir dans le respect des règles de discrétion, d'éthique et de déontologie de la profession.



DÉBOUCHÉS, POURSUITE D'ÉTUDES

Cette Licence Professionnelle permet aux étudiant(e)s de trouver rapidement un poste de collaborateur rédacteur au sein d'un office notarial.

Les diplômé(e)s pourront également faire le choix de s'orienter vers d'autres professions : agent immobilier, conseil en gestion de patrimoine dans le secteur bancaire ...

Elle permet enfin de préparer par la suite le Diplôme des Métiers du Notariat (DMN).

ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

Un(e) alternant(e) est à la fois étudiant(e) au sein d'une formation éligible à l'alternance, et en parallèle salarié(e) d'une structure d'accueil au sein de laquelle le contrat a été signé, que ce soit un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

PLANNING D'ALTERNANCE

L'alternance doit suivre un rythme précis et rigoureux, selon un calendrier préétabli et voté par le Conseil de Gestion de l'Ecole de Droit. Il fait apparaître :

- Les créneaux d'enseignements à l'Ecole de Droit, balisés de couleur violette, pendant lesquels seront réparties les heures de cours de la formation ;

Sur ces périodes dédiées aux enseignements,

l'alternant(e) ne peut EN AUCUN CAS se rendre sur son lieu d'alternance :

- Même si son emploi du temps affiche un créneau libre,
- Même si l'un(e) des enseignant(e)s est absent(e),
- Même si la structure d'accueil a besoin de lui (d'elle) sur place

- La période de soutenance du projet tutoré le 2 juin 2025, balisée en bleu ;
- La période de soutenance du rapport d'alternance du 1^{er} au 3 septembre 2025, en bleu également ; chaque alternant(e) sera convoqué(e) sur une demi-journée seulement, et devra se rendre en entreprise le reste du temps.

Sur les jours restés en blanc sur le planning, la présence de l'alternant(e) est attendue en structure d'accueil.



MAQUETTE DES ENSEIGNEMENTS

Semestre 1 (224 heures)	Volumes horaires
UE1 - Notions fondamentales	36h
Droit commun des contrats et des "contrats préparatoires"	12h CM + 6h TD
Droit extrapatrimonial des personnes et de la famille	12h CM + 6h TD
UE2 - Gestion du patrimoine familial, Garanties	98h
Régimes matrimoniaux	20h CM + 20h TD
Libéralités et successions	17h CM + 17h TD
Sûretés et hypothèques	14h CM + 10h TD
UE3 - Outils et environnement professionnels	26h
Flexibilité des parcours : renforcement du caractère professionnalisant ou académique	8h TD
Pratique de l'informatique notarial niveau 1	18h TD
UE4 - Projet tutoré	64h
Méthodologie, aide à la rédaction, recherche documentaire, recherche d'informations, suivi individuel	64h

Semestre 2 (212 heures)	Volumes horaires
UE5 - Droit immobilier	60h
Vente d'immeuble	10h CM + 4h TD
Construction	10h CM + 4h TD
Droit de l'urbanisme	14h CM + 6h TD
Copropriété - Diagnostics, expertise immobilière	6h CM + 6h TD
UE6 - Fiscalité et publicité foncière	36h
Fiscalité	16h CM + 8h TD
Publicité foncière	12h TD
UE7 - Droit du patrimoine privé et professionnel	42h
Droit des biens - Droit rural	12h CM + 6h TD
Droit de l'entreprise	16h CM + 8h TD
UE8 - Environnement professionnel et outils	30h
Pratique de l'informatique notariale niveau 2	10h TD
Comptabilité notariale et déontologie	20h TD
UE9 - Alternance (ou stage)	30h
Méthodologie, aide à la rédaction du rapport	30h TD
UE10 - Anglais	14h
Anglais	14h TD

Tous les examens se déroulent en Contrôle Continu ; le projet tutoré et le stage sont évalués par le biais d'un rapport et d'une soutenance

TOTAL : 436 heures

Planning d'alternance - Année universitaire 2024/2025

Périodes d'enseignement / examens
Semestre 1 : du 4 septembre au 6 décembre 2024
Semestre 2 : du 6 janvier au 3 septembre 2025

sous réserve de modifications

	Septembre 2024		Octobre 2024		Novembre 2024		Décembre 2024		Janvier 2025		Février 2025		Mars 2025		Avril 2025		Mai 2025		Juin 2025		Juillet 2025		Août 2025		Septembre 2025				
	Dim	Lun	Mar	Mer	Ven	Sam	Dim	Lun	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mer	Jeu	
1																													
2																													
3																													
4																													
5																													
6																													
7																													
8																													
9																													
10																													
11																													
12																													
13																													
14																													
15																													
16																													
17																													
18																													
19																													
20																													
21																													
22																													
23																													
24																													
25																													
26																													
27																													
28																													
29																													
30																													
31																													

Présence possible mais non obligatoire de l'alternant(e) en entreprise sur le mois de septembre 2025, après la soutenance

COURS (journées)	19	9	5	5	10	5	5	10	5	5	10	5	5	10	10	5	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	68
ENTREPRISE (jours) Dès le 1/09/2024	2	14	14	16	12	15	16	11	16	16	12	15	16	11	19	19	19	19	22	20	19	20	20	20	20	20	19	199
TOTAL																											436	

Chaque alternant(e) devra être présent(e) : - pour sa soutenance de projet tuteuré prévue le 2 juin 2025 ; - pour sa soutenance du rapport d'alternance sur une 1/3 journée seulement parmi celles prévues du 1er au 3 septembre 2025 et sera libéré(e) sur les autres créneaux

COÛT DE LA FORMATION

Contrat d'Apprentissage

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, c'est le CFA (Centre de Formation des Apprentis) FORMASUP Auvergne qui renseigne les structures sur un plan financier :

contact@formasup-auvergne.fr / 04 73 10 00 87

Contrat de Professionnalisation

La mise en place du contrat de professionnalisation dépend directement de l'Ecole de Droit. Le coût d'un tel contrat n'est pas global, c'est un coût horaire.

Il convient donc de multiplier le tarif horaire au nombre d'heures de formation.

Tarif horaire	Volume horaire	Montant
12,60 €	436 heures	5493,60 €

Le coût de la formation est pris en charge de manière partielle ou totale par l'Opérateur de Compétences dont la structure dépend (il appartient à la structure de se rapprocher de son OPCO pour connaître les modalités).

Cette somme ne comprend pas la rémunération mensuelle de l'alternant(e), qui sera versée par la structure d'accueil ; il existe également des aides financières à destination des structures qui embauchent en alternance, précisées sur notre site ou dans le livret de l'alternance des formations en droit (QR Code en dernière page).

RÉMUNÉRATION MINIMALE MENSUELLE DE L'ALTERNANT(E)

Directement versée par la structure d'accueil et calculée sur la base du SMIC au 1er janvier 2024 (11,65 € brut/heure soit 1766,92 € brut/mois), son montant va dépendre du type de contrat, ainsi que de l'âge de l'alternant(e). Sur une formation de Licence Professionnelle, c'est le taux de rémunération 2^{ème} année qui va s'appliquer.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE		
18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
51 % du SMIC *	Salaire le plus élevé entre 61% du SMIC * et 61% du SMC **	Salaire le plus élevé entre 100% du SMIC * et le SMC **

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		
18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
65 % du SMIC *	80 % du SMIC *	100% du SMIC * ou 85% du SMC **

* SMIC = Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

** SMC = Salaire Minimum Conventionnel (prévu dans la convention collective de la structure)



Ecole de Droit

Université Clermont Auvergne

41 boulevard François Mitterrand
TSA 80403

63001 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

<https://droit.uca.fr>

Service Alternance

alternance.droit@uca.fr

04 73 17 76 56 / 76 54



ÉCOLE DE DROIT
UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne



FORMASUP
△ AUVERGNE

FormaSup Auvergne

Centre de Formation des Apprentis

2 allée Alan Turing
63170 AUBIERE

<https://www.formasup-auvergne.fr/>

Contact

contact@formasup-auvergne.fr

04 73 10 00 87



Livret de l'alternance



Procédure de mise en place
d'un contrat d'alternance

Documents à retrouver sur le site de
l'Ecole de Droit (rubrique Alternance)

